

COMPTE- RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt et un
Présents	9	le 11 juin à dix-neuf heures trente minutes
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal: 7 juin 2021

PRESENTS: MM. NOUGIER Serge, TRICHARD Robert, RIGAUDEAU Jean-Marie, MME CIBERT Catherine, BONNAUD René, LEURS Patrick, CRUCHET Jean-Pierre, M. REBEYRAT Frédéric, PASCAL Michel,

ABSENTS : MME DELUCHE Joëlle (pouvoir donné à M. LEURS), GIRAUD Nicole.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de signer la feuille de présence, le feuillet récapitulatif et le compte-rendu de la séance du 9 avril 2021, puis propose de débiter la séance. Un point est ajouté à l'ordre du jour après accord à l'unanimité: Convention d'autorisation de passage en domaine privé préalablement aux travaux pour implantation d'ouvrage du reseau FTTH.

2021/25 - DEMANDE de SUBVENTION au CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour AMÉNAGEMENT de SECURITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est régulièrement interpellé par les riverains de la route départementale n° 4 concernant la vitesse excessive de la plupart des véhicules entrant dans l'agglomération en provenance de Mézières-sur-Issoire.

L'installation d'un radar pédagogique permettrait, comme c'est le cas avenue Beauséjour, d'alerter les conducteurs sur la vitesse et leur permettre de ralentir.

Un devis pour acquisition d'un radar Evolis Solution SOLAIRE avec un mât fourreau a été demandé ; le montant H.T pour fourniture et livraison s'élève à 2 210.00 € H.T. L'installation pourrait être effectuée par les services communaux.

Ce matériel est du même modèle que celui installé à l'entrée du Bourg côté Mortemart. Depuis 2014 aucune panne n'a été décelée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le devis et précise que cette opération pourrait être éligible pour l'obtention d'une subvention au titre « des amendes de police ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet présenté
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental au taux le plus élevé
- Demande l'inscription prioritaire au titre de la programmation 2021 au titre de la sécurité.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

**2021/26 - PRÊT à TAUX BONIFIÉ par le DÉPARTEMENT 2021- MODIFICATION
AFFECTATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021 /19 en date du 9 avril 2021 sollicitant le prêt à taux bonifié par le Département 2021 (montant: 6000 €- taux d'intérêt avant bonification: 1.00 % - taux d'intérêt après bonification du Département: 0 %
durée: 10 ans – périodicité: annuelle – frais de dossier: 50 €)

L'affectation initiale de ce prêt, financement des travaux d'isolation extérieure de l'école et des logements attenants doit être modifiée ; en effet, les prêts souscrits en 2021 doivent financer des opérations réalisées ou débutées en 2021.

Monsieur le Maire propose que ce prêt soit affecté aux travaux de Grosses Réparations Voirie Communale 2021. Montant TTC 66 936.00 € TTC (tranche ferme 23 028.00 € - tranche conditionnelle 43 908.00 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite le prêt à taux bonifié par le Département 2021 (montant : 6000 €- taux d'intérêt avant bonification : 1.00 % - taux après bonification du Département : 0.00 % - durée : 10 ans – périodicité : annuelle – frais de dossier : 50 €).
- Décide d'affecter ce prêt au financement des travaux de Grosses Réparations Voirie Communale 2021
- Arrête le plan de financement de ces travaux comme suit:

Montant des travaux TTC	66 936.00 €
Subventions (prévisionnelles)	22 312.00 €
Emprunt taux bonifié par le Conseil Départemental	6 000.00 €
Autofinancement	38 624. 00 €
- Les travaux seront débutés dans le second semestre 2021.
- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

**2021/27 AVENANT n° 1 MARCHE de MAÎTRISE d'ŒUVRE TRAVAUX de CRÉATION d'une
SALLE de RÉUNION sans SPECTACLE dans un ANCIEN LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021 /22 en date du 9 avril 2021 autorisant la signature de l'avenant n° 1 pour rémunération définitive au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'une salle de réunion sans spectacle dans un ancien logement.

Dans cet avenant un tableau détaillait la répartition des honoraires entre le cabinet Fougeron- BEG ESOP et JLM INGÉNIERIE alors que le marché initial ne prévoyait pas de co-traitance.

Lors de la signature de ce marché, les délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal autorisaient la signature des marchés d'un montant maximum de 12 500 € H.T.

Des factures de BEG ESOP et JLM INGÉNIERIE étant en attente et le Conseil Municipal ayant donné délégation le 03 juillet 2020 à M. le Maire pour signature des marchés sans spécifier de montant maximum lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire a pris un arrêté en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 18 mai 2021 pour acter la modification de la composition du groupement attributaire par ajout des co traitants BEG ESOP- Limoges – économie de la construction et JLM Ingénierie- Limoges- Etude de fluides et électrique, pour fixer le montant de la rémunération définitive (12 % du coût prévisionnel définitif des travaux 110 500.00 € H.T) soit 13 260.00 € H.T et pour arrêter la répartition des honoraires entre les co-traitants.

Afin de régularisation administrative, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'abroger la délibération n° 2021/22 du 9 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Abroge la délibération n° 2021/22 du 9 avril 2021 autorisant le Maire à signer l'avenant n° 1 au Contrat de Maîtrise d'œuvre des travaux de création d'une salle de réunion sans spectacle dans un ancien logement et le dit avenant de rémunération définitive- Chapitre 2- Article 4.1 du CCAP du 16 avril 2021.
- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

2021/28- PARTICIPATION des COMMUNES de RÉSIDENCE des ENFANTS aux FRAIS de FONCTIONNEMENT de l'ÉCOLE de NOUIC- ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les frais de fonctionnement de l'école de Nouic s'élèvent à 24 579.38 € (hors dépenses de personnel et activités périscolaires) pour l'année scolaire 2019-2020 pour 43 élèves. Soit un coût moyen par élève de 571.61 €

Le montant facturé par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) pour l'encadrement des activités périscolaires pour cette même année s'élève à 773.50 € pour 37 élèves. La facturation permet un détail par élève en fonction du nombre de présences dans l'année.

Il indique qu'un certain nombre d'enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune ont été scolarisés à Nouic au titre de ces années et qu'il y a lieu, conformément aux textes de la loi n° 83-663 modifiée, de prévoir la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le principe de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement du Groupe Scolaire Jean Bourdache de Nouic (fournitures d'entretien, fournitures scolaires, fournitures de petit équipement, entretien matériel pédagogique, maintenance copieur, sortie escalade, transports, frais de téléphone et internet, pharmacie) pour la somme totale de 10 377.88 € pour l'année scolaire 2019-2020. Soit une participation des communes de résidence s'élevant à 241.35 € par élève.

Le montant des frais d'encadrement aux activités périscolaires seront facturés en sus à chaque commune, conformément au détail donné par les services de la CCHLeM.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

2021/29- TARIFS SCOLAIRES CANTINE et GARDERIE- ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal:

- Vu la délibération n° 2019/45 en date du 29 mai 2019 adoptant la convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Nouic / Val d'Issoire
- Vu le contexte actuel suite au COVID-19 et aux difficultés que peuvent rencontrer certaines familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de ne pas modifier les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie municipale pour l'année scolaire 2021-2022:

Cantine scolaire

Tarif enfants : 2.50 € par repas

Tarif adultes : 4.50 € par repas

Garderie municipale

Garderie du matin : 1.10 € par jour

Garderie du soir : 1.10 € par jour

Aide aux devoirs : 1.60 € par séance

- Fixe un format minimum de perception de 15 € par famille pendant période scolaire considérée

- Autorise Monsieur le Maire à signer les règlements intérieurs de la cantine scolaire et de la garderie municipale
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

2021/30- PERSONNEL COMMUNAL: Cotisations au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et que la commune de Nouic cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales, association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il propose que la Commune de Nouic vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2021 (adoptés en AG du 20 mai 2021) :

- **Part ouvrière : 20 €** par agent
- **Part patronale : 0.8 %** de la masse salariale totale avec un minimum de 140 €/ agent adhérent.
Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (régime général et régime particulier)
- Cotisation des retraités : 25 € (pas de part patronale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les montants des cotisations dues au Comité des Œuvres Sociales à compter de 2021
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

2021/31 DEMANDE de SUBVENTION ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES de NOUIC VAL d'ISSOIRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'APE de Nouic.

Compte-tenu de la pandémie COVID 19, les activités des associations ont été très restreintes depuis plus d'un an ; l'APE a cependant maintenu la vente de sapins de Noël au mois de décembre 2020 et la foire aux plants le 1^{er} mai 2021.

Monsieur le Maire rappelle que la subvention accordée à cette association en 2020 était d'un montant total de 250 € (dont 150 € montant sollicité pour participation aux cadeaux donnés aux CP et CM2 en fin d'année).

Il propose au Conseil le versement d'une subvention de 250.00 € à l'APE Nouic/ Val d'Issoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 250.00 € à l'APE Nouic/ Val d'Issoire.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

2021/32- DM n° 1 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'opérer des ouvertures et des virements de crédits en vue de réajuster le budget primitif Commune :

Un tableau récapitulatif est présenté, pour approbation au Conseil.

SECTION INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	Dépenses	Recettes	
020	Dépenses imprévues	31 675.00 €		
13158	Subventions d'investissement		920.00 €	Subvention SEHV Illuminations festives
1341/ P0306	Subvention DETR		45 337.00 €	Subvention état Isolation extérieure école
1347/P0306	Subvention DSIL		71 955.00 €	Subvention état Isolation extérieure école- Plan relance – rénovation énergétique
1641/P0306	Emprunts		- 92 537.00 €	Réajustement BP 2021
1641	Emprunt		6 000.00 €	Affectation emprunt taux bonifié par le Département
		31 675.00 €	31 675.00 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n° 1 au budget Communal suivant le tableau présenté
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

2021/33- CONVENTION d'AUTORISATION de PASSAGE en DOMAINE PRIVÉ PRÉALABLEMENT aux TRAVAUX pour IMPLANTATION d'OUVRAGE du RÉSEAU FTTH.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal dans le cadre des travaux d'installation de la fibre optique les services d'Orange souhaite installer deux armoires techniques.

Les emplacements ont été définis sur le trottoir gauche au croisement de la RD n° 4 et la rue du Pré des Dames (domaine public) et sur la place dite du Château d'eau (parcelle cadastrée section E n° 703)

Cette dernière parcelle appartient au domaine privé de la Commune ; il convient donc de signer une convention d'autorisation de passage en domaine privé pour l'implantation d'ouvrage du réseau FTTH.

Après lecture de la convention proposée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la pose d'une armoire et d'un réseau de télécommunication sur la parcelle cadastrée section E n° 703
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la convention de servitude de passage.

2021/34- COMPTE RENDU DES ARRETES pris en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Vu la délibération n° 2020/19 en date du 3 juillet 2020 prise en application de cet article

Monsieur le Maire expose les arrêtés pris depuis le dernier Conseil

- Arrêté n° D2021/010 du 9 avril 2021 : Signature du marché de travaux de création d'une salle de réunion sans spectacle dans un ancien logement -10 lots pour un montant total de 136 239.95 € TTC

Désignation des lots	TOTAL € H.T	TOTAL € TTC
Lot n° 01 : Démolitions- Gros - Œuvre SARL SO-CO-LIM 3, impasse des Châtaignolles 87420 ST VICTURNIEN	42 000.00 €	50 400.00 €
Lot n° 2 : Charpente- Couverture SARL SO-CO-LIM 3, impasse des Châtaignolles 87420 ST VICTURNIEN	2 100.00 €	2 520.00 €
Lot n° 03 : Menuiseries extérieures SCOP Nouvelle Miroiterie GBM Les Courrières 87170 ISLE	19 722.60 €	23 667.12 €
Options	<u>2 592.00 €</u>	<u>3 110.40 €</u>
Total	22 314.60 €	26 777.52 €
Lot n° 04 : Menuiseries intérieures SARL BRISSIAUD et Fils 13, rue des Rochettes 87300 BELLAC	5 000.00 €	6 000.00 €
Désignation des lots	TOTAL € H.T	TOTAL € TTC
Lot n° 05 : Doublages-Isolation- Faux plafonds SARL FAURE Pierre 9, rue Martin Nadaud 87350 PANAZOL	10 000.00 €	12 000.00 €
Lot n° 06 : Electricité- Luminaires SARL THROMAS 6, rue de l'Ouillette 16500 CONFOLENS	7 864.36 €	9 437.23 €
Lot n° 07 : Plomberie- Sanitaire- ECS SARL THROMAS 6, rue de l'Ouillette 16500 CONFOLENS	4 574.89 €	5 489.87 €
Lot n° 08 : Chauffage- VMC SARL THROMAS 6, rue de l'Ouillette 16500 CONFOLENS	9 167.58 €	11 001.10 €
Lot n° 09 : Carrelage- Faiences SCOP B.E.S CARRELAGE 50, rue Auguste Comte ZIN 87280 LIMGES	6 043.50 €	7 252.20 €
Lot n° 10 : PEINTURES SARL ROUGIER BATIMENT 2, bis rue Auguste Gagne 87200 SAINT-JUNIEN	4 468.36 €	5 362.03 €
TOTAL TRAVAUX	110 941.29 €	133 129.55 €
TOTAL OPTIONS	2 592.00 €	3 110.40 €
TOTAL TRAVAUX AVEC OPTIONS	113 533.29 €	136 239.95 €

- **Arrêté n° D2021/011 du 27 avril 2021:** Signature d'un devis à l'entreprise J. CAILLE-SEMAM SARL- 87330 BUSSIÈRE-BOFFY pour travaux de ravalement de façade et peinture sur boiseries extérieures de la salle des fêtes et des logements locatifs pour un montant de 13 804.08 € TTC.
- **Arrêté n° D2020/012 du 29 avril 2021:** Révision du loyer mensuel de l'appartement T4 situé 15, place Docteur Justin Labuze à compter du 1^{er} mars 2021 – Loyer mensuel : 316.60 € - régularisation des mois de mars et avril au mois de mai 2021.
- **Arrêté n° D2021/013 du 30 avril 2021:** Conclusion de trois contrats de 1 an à compter du 15 mai 2021 avec la Coopérative Départementale Agricole d'Action Sanitaire de la Haute-Vienne pour dératissage réseau des eaux usées + lagune du Bourg (376.00 € H.T) ; du bâtiment de la Mairie, dépôts des services techniques (148.00 € H.T) et de l'école (WC + vide sanitaire) et du restaurant scolaire (124.00 € H.T)- 2 traitements par an sur tous les sites
- **Arrêté n° D2021/014 du 3 mai 2021:** Signature du marché de travaux de Grosses Réparations de la Voirie Communale 2021 avec l'entreprise LABBÉ TP- Les Fours à Chaux – 16500 CONFOLENS pour un montant de 66 936.00 € TTC (tranche ferme 23 028.00 € TTC- tranche conditionnelle 43 908.00 € TTC).
- **Arrêté n° D2021/015 du 3 mai 2021:** Rectification erreur matérielle sur arrêté n° D2021/012 en date du 29 avril 2021 (arrêté reporté)
- **Arrêté n° D2021/016 du 6 mai 2021:** Renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées section B n° 153 et B n° 154 situées 5, rue Saint Genest et section B n° 862 située Le Bourg -87330 NOUIC
- **Arrêté n° D2021/017 du 6 mai 2021:** Signature d'un devis à l'entreprise ETS GODINEAU -16420 LESTERPS pour acquisition d'un broyeur d'accotements ALPEGO TL 31-180 pour un montant de 9 000.00 € TTC (avant reprise de l'ancien matériel)
- **Arrêté n° D2021/018 du 18 mai 2021:** Signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour travaux de création d'une salle de réunion sans spectacle dans un ancien logement (co- traitance Cabinet Jean-Luc Fougeron- BEG et JLM Ingénierie et nouveau montant de rémunération 13 260.00 € H.T avec tableau de répartition des honoraires.

Le Conseil Municipal,
Donne acte à Monsieur le Maire de ce compte- rendu.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Point sur:**

Les réalisations: Achat broyeur; renovation du court de tennis, installation du tableau numérique à l'école, engazonnement du cimetière terminé

En cours : Travaux de creation d'une salle de reunion sans spectacle; le dossier d'isolation extérieure de l'école et des logements attenants a été subventionné par l'Etat (DSIL et DETR)

A venir: Signalisation au sol de la place Docteur Justin Labuze; volets des logements attenants à la salle des fêtes, ravalement de la salle des fêtes sont commandés.

Téléphonie de la Mairie : en recherche de solution avec Internet à la Salle des Fêtes.

Numérotation des habitations et adressage : liste à verifier pour voir si aucune maison n'a été oubliée. Finalement numérotation métrique abandonnée. Une reunion publique est prevue le 9 juillet à la salle des fêtes à 19 h pour presenter ce projet et répondre aux questions.

être menée concernant une certaine coordination entre la signalization directionnelle et l'adressage. En attente de devis

Clôture du stade : en attente de devis

Travaux de voirie : début des travaux dernière semaine du mois de juillet.

Site internet: projet bloqué suite à l'incendie d'un serveur à Strasbourg. M. LEURS va se mettre en rapport avec le prestataire choisi.

Les dossiers de sinistres auprès de l'assureur : remboursement partiel de la facture dommage électrique suite à orage à la salle des fêtes, puits de Coux : rendez-vous calé pour expertise des dégâts; pont de Rochelidou : l'assureur est en attente de versement de fonds de l'assureur de la personne responsable.

Redynamisation des associations locales: Mme DELUCHE, Adjointe déléguée organise une reunion des associations lundi 14 juin 2021 à 17 h à la salle des fêtes.

Il est à noter que l'association Les Amis des Fleurs dont le nouveau Président est M. René BONNAUD a procédé au fleurissement de la place Docteur Justin Labuze

L'activité des associations va reprendre : le Dimanche 25 juillet concours de pétanque organisé par l'ACCA.

- ***Journée vaccination contre la COVID 19: deuxième injection le 16 juin 2021. Cette journée cloturera l'opération "Allez vers".***

- ***Cérémonie du 14 juillet 2021: Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaiterait cette année faire du 14 juillet la journée des retrouvailles: cérémonie avec dépôt de bouquet aux Monuments aux Morts et vin d'honneur avec invitation à la population par voie de presse et affichage. Compte-tenu de la crise sanitaire et du délai court, il n'y aura pas d'exposition d'été cette année; Mme DELUCHE travaille à l'organisation des Journées du Patrimoine (18 et 19 septembre 2021).***

- ***Reprise de l'activité de la Taverne se fait doucement***

A Nouic, le 15 juin 2021

Le Maire,
Serge NOUGIER



Séance levée à 21 h 50

Affiché le 16 juin 2021